

Comprendre le rôle de l'aide-enseignant

Joyce Mounstevan, Ph.D., consultante en éducation et en TSA, Août 2012



Les aides-enseignants sont embauchés par les conseils scolaires afin de fournir, sous la direction de l'enseignant, un soutien supplémentaire aux élèves d'une classe ou d'une école. À titre de parent, il est important que vous compreniez l'étendue de ce rôle et ce que comporte l'affectation d'un aide-enseignant à une classe.

Membre d'une équipe

Les aides-enseignants font partie de l'équipe éducative qui s'occupe de votre enfant et, à ce titre, peuvent être appelés à faire une contribution à la détermination des objectifs du Plan d'enseignement individualisé (PEI) de votre enfant ou à formuler des observations sur les progrès accomplis en direction de l'atteinte de ces objectifs. Ce n'est pas le rôle de l'aide-enseignant d'établir un programme ou des objectifs pour votre enfant – c'est le rôle de l'enseignant. La présence des aides-enseignants aux réunions d'équipe est laissée à la discrétion de la direction de l'école. En tant que parents, vous pouvez solliciter leur participation si vous avez l'impression que celle-ci serait utile, compte tenu des décisions à prendre.

Communication

La responsabilité des communications quotidiennes avec la famille peut être déléguée aux aides-enseignants, mais l'enseignant conserve celle d'approuver le contenu de ces communications et de tenir les parents au courant du programme et des services offerts à leur enfant, ce qui englobe les derniers résultats scolaires et les rapports de rendement. La communication avec les aides-enseignants se limite aux renseignements pertinents qui peuvent influencer le déroulement de la journée d'un élève (p. ex., n'a pas déjeuné, a mal dormi, quelqu'un viendra le chercher aujourd'hui pour un rendez-vous, etc.). Il n'appartient pas aux aides-enseignants de présenter aux parents un bilan scolaire ou un rapport de suivi

concernant leur enfant.

Affectation des aides-enseignants

Les aides-enseignants sont syndiqués et, à ce titre, sont placés dans les écoles sur la base de leur ancienneté. Cette règle peut les amener à occuper un poste qui exige une certaine formation ne serait-ce que pour se familiariser avec les besoins particuliers des élèves auxquels ils doivent fournir un soutien. En tant que parent, vous pouvez vous renseigner auprès de l'enseignant au sujet de la formation qui pourrait être offerte à l'aide-enseignant. Le nombre d'aides-enseignants affectés à une école est déterminé selon les résultats d'une étude des besoins au sein de l'ensemble du conseil scolaire. Les responsabilités confiées à un aide-enseignant dans une école tiennent compte des besoins de toute l'école et peuvent varier en cours d'année si ces besoins changent.

Supervision et évaluation

Les aides-enseignants sont sous l'autorité de l'enseignant. L'évaluation de leur rendement et la supervision de leur travail sont la responsabilité de la direction d'école. Certains conseils scolaires se sont dotés d'un processus officiel pour l'évaluation permanente des aides-enseignants, mais celui-ci n'est pas normalisé à l'échelle provinciale.

Principales fonctions

L'aide-enseignant remplit une multitude de fonctions durant la journée d'école et peut constituer un atout précieux pour le fonctionnement efficace et harmonieux d'une classe. Voici des exemples de ce que les aides-enseignants peuvent faire pour apporter un soutien à l'enseignant : Préparer des tableaux visuels et des aides-mémoire à l'intention de certains élèves ou de toute la classe.

- Préparer (amorçage) les élèves aux événements à venir afin qu'ils puissent aisément faire la transition vers la prochaine activité ou le prochain endroit.
- Inciter les élèves à la participation lorsqu'ils ont besoin d'une aide supplémentaire et estomper cette incitation dès qu'ils sont prêts à accomplir une tâche de manière plus autonome.

- Superviser les élèves tant dans les environnements structurés que non structurés.
- Procéder à un nouvel enseignement de la matière que l'élève prend plus de temps à apprendre ou qui doit être décomposée en plus petites unités (sous la direction de l'enseignant).
- Faciliter l'interaction de l'élève avec ses pairs et l'encourager à nouer des relations d'amitié avec ses camarades de classe.
- Aider à la prestation des soins personnels décrits dans le Plan d'enseignement individualisé (p. ex., les routines salle de bain, les repas, etc.).

L'étendue du soutien et des services dont les élèves ont besoin doit être soigneusement planifiée de façon à ce que l'objectif d'autonomie accrue soit toujours en tête de liste dans l'esprit de tous.

Dans certains environnements, le rôle des aides-enseignants s'est transformé, passant de la fourniture d'une aide occasionnelle, selon les besoins, à des liens de dépendance entre eux et les élèves. Ces liens peuvent devenir un obstacle à l'inclusion et à l'autonomie. Il est très important d'être conscient des fonctions qui n'aident pas un élève à devenir plus autonome. En voici quelques-unes :

- S'approprier le rôle de parent (cela se produit parfois lorsqu'un parent emploie un aide-enseignant en dehors des heures d'école pour fournir un soutien à la maison).
- Devenir le « meilleur ami » de l'élève ou « tourner autour » de lui – le fait d'être constamment aux côtés d'un élève peut compromettre grandement ses interactions avec ses pairs.
- Devenir la « voix » de l'élève – ne pas lui laisser le temps de faire des choix indépendants ou de parler en son propre nom.
- Fournir trop d'incitations à l'élève, ce qui a trop souvent des répercussions négatives sur le développement de ses compétences. En passant tout leur temps avec un seul élève, les aides-enseignants contribuent à l'incapacité de cet élève de travailler avec une personne autre que « son » aide-enseignant.

Chaque équipe (enseignant et aide-enseignant) développera son propre style de travail, qui sera le reflet de ses compétences ainsi que des points forts et des difficultés des élèves. À titre de parent, il vous est recommandé de rencontrer ensemble les deux membres de cette équipe, ce qui devrait vous permettre de bien comprendre leurs rôles respectifs ainsi que la façon de communiquer avec eux en tant qu'équipe.

Note : Dans ce document, l'utilisation du genre masculin vise seulement à faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

AVERTISSEMENT : Ce document reflète les opinions de l'auteur. L'intention d'Autisme Ontario est d'informer et d'éduquer. Toute situation est unique et nous espérons que cette information sera utile; elle doit cependant être utilisée en tenant compte de considérations plus générales relatives à chaque personne. Pour obtenir l'autorisation d'utiliser les documents publiés sur le site Base de connaissances à d'autres fins que pour votre usage personnel, veuillez communiquer avec Autisme Ontario par courriel à l'adresse info@autismontario.com ou par téléphone au 416 246 9592. © 2020 Autism Ontario 416.246.9592 www.autismontario.com